

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2014**

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
TABLE DES MATIÈRES
AU 31 MARS 2014

	<u>Page</u>
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	2
État des soldes des fonds	3
État des activités financières	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-12

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration
Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est

Rapports sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme du Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et l'état des soldes des fonds, l'état des activités financières et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnables des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est au 31 mars 2014 ainsi que de ses activités financières et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200.

BELLEVILLE, Canada
Le 18 juin 2014

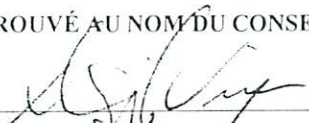
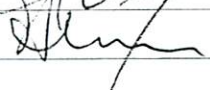


Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
À COURT TERME		
Encaisse	10 499 326	10 309 463
Comptes débiteurs	923 927	1 421 636
Frais payés d'avance	300 116	305 623
	11 723 369	12 036 722
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 3)	211 363	180 639
	11 934 732	12 217 361
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	10 451 877	9 375 399
Montant à verser au Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	794 099	1 928 053
Apports reportés	293 768	474 257
	11 539 744	11 777 709
SOLDES DES FONDS		
Non affecté	37 940	110 413
Affecté à l'interne	145 685	148 600
Investi en immobilisations corporelles (Note 4)	211 363	180 639
	394 988	439 652
ENGAGEMENTS (Note 6)		
ÉVENTUALITÉS (Note 12)		
	11 934 732	12 217 361

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

 Directeur
 Directeur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
ÉTAT DES SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014				total 2013
	non affecté \$	affecté à l'interne \$	investi en immobilisations corporelles \$	total \$	\$
SOLDES DES FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	110 413	148 600	180 639	439 652	475,559
AUGMENTATION DES FONDS (DIMINUTION) DURANT L'EXERCICE	37 940	(2 915)	30 724	65 749	2 457
	148 353	145 685	211 363	505 401	478 016
RECOUVREMENT DES SURPLUS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE	(110 413)			(110 413)	(38 364)
SOLDES DES FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	37 940	145 685	211 363	394 898	439 652

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
REVENUS		
Ministère de la Santé		
- Financement des activités de base	110 666 207	103 505 484
- Financement ponctuel	7450 300	4 848 687
Autres revenus	1 856 407	1 264 655
	119 972 914	109 618 826
DÉPENSES		
Services achetés pour les clients	77 613 400	69 741 964
Salaires et rémunérations	24 531 441	22 979 696
Avantages sociaux	6 399 895	5 728 172
Frais de bureau	718 341	809 602
Frais d'occupation	1 222 777	1 220 297
Fournitures médicales et équipement	6 486 312	6 043 324
Formation et éducation	332 349	431 711
Frais de déplacements	472 448	501 378
Amortissement des immobilisations corporelles	126 494	191 068
Autres dépenses de fonctionnement	2 003 708	1 969 157
	119 907 165	109 616 369
EXCÉDENT DES REVENUES SUR LES DÉPENSES	65 749	2 457
COMPOSÉ DE:		
Augmentation (diminution) des fonds non affectés		
Initiatives en soins infirmiers	645 798	1 027 188
Autres opérations de fonctionnement	(607 858)	(916 775)
	37 940	110 413
Augmentation (diminution) des fonds affectés à l'interne	(2 915)	7 389
Augmentation (diminution) des fonds reliée aux immobilisations corporelles	30 724	(115 345)
	65 749	2 457

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	65 749	2 457
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse – Amortissement des immobilisations corporelles	126 494	191 068
	192 243	193 525
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation (note 5)	445 740	197 014
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	637 983	390 539
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Diminution des apports reportés	(180 489)	(36 395)
Excédent de l'exercice précédent versé au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(110 413)	(38 364)
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	(290 902)	(74 759)
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(157 218)	(75 723)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE POUR L'EXERCICE	189 863	240 057
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 309 463	10 069 406
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	10 499 326	10 309 463
REPRÉSENTÉ PAR :		
Encaisse	10 499 326	10 309 463

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

1. OBJECT DE L'ORGANISME

Le Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est (« CASC ») a été établi en 2007 dans le cadre du regroupement effectué par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour correspondre aux frontières des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé, en vue d'offrir un point d'accès unique aux services communautaires et aux soins de longue durée. Des services professionnels et d'aides familiales sont offerts au sein de la communauté. Des services de coordination de placement sont fournis aux personnes ayant besoin d'un logement dans une maison de soins infirmiers ou un foyer pour personnes âgées. Dans le cadre de son mandat, le CASC doit également fournir des services de renseignements et de renvoi.

Le CASC est financé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à travers le Réseau local d'intégration des services de santé du sud-est.

Le Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt* sur le revenu et en tant que tel, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables ci-dessous sont jugées particulièrement importantes:

(a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200.

(b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200, exige que la direction établisse des estimations qui ont une incidence sur les valeurs comptabilisées au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés pendant l'exercice considéré. Les principaux éléments pour lesquels des estimations et hypothèses sont faites comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et des charges à payer. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

(c) Immobilisations corporelles et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont portés aux dépenses, tandis que les améliorations, qui prolongent la durée de vie estimée d'un bien, sont capitalisées. Lorsque l'immobilisation corporelle cesse de contribuer à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. Les gains ou les pertes enregistrées lors de la cession sont comptabilisés dans les activités de fonctionnement de l'exercice au cours duquel ces éléments sont retirés du service.

Les taux d'amortissement suivent la méthode linéaire ci-dessous:

Actif

Ameublement et équipement
Matériel informatique
Améliorations foncières

Taux

5 ans
4 ans
5 ans

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(d) Constatation des revenus

L'organisme suit la méthode du report pour la comptabilisation les apports.

L'organisme est financé principalement par la province de l'Ontario, conformément aux modalités de paiement établies par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de revenus pour l'exercice auquel elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais qui ne sont pas reçues à la fin d'un exercice financier, sont constatées par régularisation. Quand une portion de la subvention se rapporte à un exercice futur, elle est reportée et constatée lors de l'exercice ultérieur. Ces états financiers reflètent les ententes conclues approuvées par le ministère relativement à l'exercice terminé le 31 mars 2014.

En vertu des ententes pertinentes, si l'organisme ne satisfait pas des niveaux d'activité spécifiques, le ministère peut demander des remboursements tel que décrits dans les notes 10 et 12(a).

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la perception finale est raisonnablement assurée. La subvention de fonctionnement est constatée en fonction du moindre des deux montants suivants :

- (i) les dépenses actuelles admissibles à une subvention de fonctionnement.
- (ii) l'affectation des crédits approuvés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, par l'entremise du Réseau local d'intégration des services de santé du sud-est.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis en tant que revenu selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux égal à celui de l'amortissement des immobilisations corporelles en question.

Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont engagés.

(e) Assurance-invalidité de courte durée non-acquis

Le coût et les charges à payer de l'assurance-invalidité de courte durée qui ne s'acquièrent pas ou qui ne s'accumulent pas sont déterminé selon les circonstances individuelles.

(f) Revenu reporté se rapportant aux immobilisations corporelles

Les subventions, dons et autres revenus affectés qui sont reçus et se rapportent à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et amortis au cours des exercices futurs. La période d'amortissement utilisée est la période de vie utilisée pour amortir les immobilisations corporelles correspondantes.

(g) Apports reportés

Les apports reportés se rapportent au financement reçu pendant l'exercice en cours qui est destiné à des projets et à des charges qui seront engagés au cours de l'exercice suivant.

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(h) Encaisse

L'encaisse comprend l'argent en dépôt.

(i) Services contribués

Les directeurs et les membres du comité contribuent de leur temps pour aider l'organisme dans ses activités. Bien que ces services soient très bénéfiques à l'organisme, il est impossible d'estimer leur quantité et leur juste valeur marchande; par conséquent, les services contribués ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(j) Instruments financiers

(i) Comptabilisations des instruments financiers

L'organisme comptabilise ses instruments financiers à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et ajusté par, selon le cas des instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement ajusté à leur juste valeur, les coûts de transaction engagés attribuables à l'instrument financier.

Subséquentement, l'organisme comptabilise ses instruments financiers au coût après amortissement.

Les instruments financiers qui sont comptabilisés au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer et le montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la fin de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier ou groupe d'actifs, le montant de la perte est constaté dans l'état des activités financières. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement Cumulé
	\$	\$	\$	\$
Ameublement et équipement	2 014 905	1 988 726	2 014 905	1 969 671
Matériel informatique	1 764 700	1 596 803	1 607 482	1 523 813
Améliorations foncières	1 277 190	1 259 903	1 277 190	1 225 454
	5 056 795	4 845 432	4 899 577	4 718 938
Coût moins l'amortissement cumulé	211 363\$		180 639\$	

4. APPORTS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014 \$	2013 \$
Solde au début de l'exercice	180 639	295 984
Acquisition des immobilisations corporelles	157 218	75 723
	337 857	371 707
Amortissement des immobilisations corporelles	(126 494)	(191 068)
	211 363	180 639

CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

L'encaisse liée au fond de roulement hors caisse est compilée comme suit :

	2014 \$	2013 \$
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES ACTIFS À COURT TERME		
Comptes débiteurs	497 709	(740 291)
Frais payés d'avance	5 507	(45 058)
	503 216	(785 349)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES PASSIFS À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 076 478	772 050
Montants à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(1 133 954)	210 313
	(57 476)	982 363
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	445 740	197 014

6. ENGAGEMENT

L'organisme a conclu divers contrats de location pour des locaux et certains équipements, lesquels viennent à échéance entre juin 2014 et août 2019. Les versements futurs à faire en vertu de ces obligations sont comme suit :

	Locaux \$	Matériel \$	Total \$
2015	1 159 608	145 737	1 305 345
2016	1 169 057	94 956	1 264 013
2017	1 174 203	29 930	1 204 133
2018	1 101 091	10 274	1 111 365
2019	920 786		920 786
Par la suite	13 286		13 286
	5 538 031	280 897	5 818 928

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, par l'entremise du Réseau local d'intégration des services de santé du sud-est sur la grande partie de ses revenus.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Une grande partie des employés de l'organisme sont membres du Hospitals of Ontario Pension Plan qui est un régime de retraite à prestations déterminées multi-employeur. Les cotisations de l'employeur versées par le Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est s'élevaient à 2 268 718\$ (2013 – 2 111 033\$). Ces montants sont inclus dans l'état des activités financières. La plus récente évaluation actuarielle du Hospitals of Ontario Pension Plan au 31 décembre 2013 indique un surplus actuariel de 10.148 milliards de dollars (31 décembre 2012 – 7.495 milliards de dollars).

9. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

L'organisme a un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels l'organisme est exposé en ce qui a trait aux risques financiers. Les risques engendrés par les transactions des risques financiers incluent le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de prix survient lors des changements de taux d'intérêt, de taux de changes et de prix du marché.

(a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme risque de ne pas avoir de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières.

Le risque de liquidité de l'organisme dépend des sommes reçues de ses activités financières et de sa facilité de crédit disponible. L'organisme atténue ce risque en surveillant l'encaisse et les sorties de fonds prévues.

La direction est d'avis que l'organisme pourra rencontrer toutes ses obligations de flux de trésorerie lorsque les sommes deviennent dues et ainsi, n'est pas exposé à un risque significatif de liquidité.

Il n'y a pas eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes d'évaluation du risque.

**CENTRE D'ACCÈS AUX SOINS COMMUNAUTAIRES DU SUD-EST
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014**

9. RISQUES FINANCIERS ET CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT (suite)

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque par lequel l'organisme enregistre une perte financière si un débiteur ne respecte pas ses versements de capital et intérêt à l'échéance.

Les comptes débiteurs sont par nature des postes à court terme et la politique et les méthodes de perception de l'organisme atténuent tout risque matériel.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui a trait à l'exposition au risque ou en ce qui concerne les politiques, procédures et méthodes d'évaluation du risque. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques significatifs découlant des risques de crédit dans ces états financiers.

10. ENTENTE CONCLUE AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Le Centre d'accès aux soins communautaires du sud-est a conclu une entente de financement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, par l'entremise du Réseau local d'intégration des services de santé du sud-est. En vertu de cette entente de financement, l'organisme doit produire un rapport annuel de rapprochement des recettes qui fournit un résumé de tous les revenus et de toutes les dépenses et toute variation nette, se rapportant à l'entente, qui en découle. Lors de l'examen de ce rapport annuel de rapprochement, toute portion de la variation nette que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée doit recouvrer est reflétée dans l'état des soldes des fonds.

11. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'organisme a une facilité de crédit jusqu'à concurrence de 5 000 000\$. La facilité de crédit est remboursable sur demande et est assujetti au taux d'intérêt de base de la banque moins 0.5%. Au cours de l'année, l'organisme n'a pas utilisé cette facilité de crédit. Au 31 mars 2014, la marge d'exploitation s'élevait à 0\$.

12. ÉVENTUALITÉS

- (a) L'organisme a reçu des subventions du ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour des services spécifiques pour lesquels il peut y avoir des niveaux d'activité précises. S'il y avait obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé à l'état des soldes des fonds de la période à laquelle le montant serait jugé être redevable.
- (b) La nature des activités de l'organisme fait en sorte qu'il peut y avoir des litiges en instance ou prévus à tout moment. En ce qui a trait aux revendications au 31 mars 2014, la direction est d'avis que l'organisme a des défenses valables. Advenant que certaines revendications aboutissent, la direction est d'avis que ces revendications n'auront pas d'effet réel sur la situation financière de l'organisme.